

que tout poste d'émission privé sache à quoi s'en tenir et que, s'il ne se conforme pas au règlement, il sera soit supprimé, soit frappé d'une autre sanction. Je connais une station de radiodiffusion à propos de laquelle on a reçu des douzaines de lettres de protestation parce qu'elle enfreignait le règlement relatif au nombre des réclames-éclairés, durant les périodes du matin et de midi. Mais tout ce qu'elle a reçu de la Société Radio-Canada c'est une petite tape sur les doigts qui équivalait à: "Non, non, mes enfants. Un jour on suspendra votre permis." J'espère bien que quand l'organisme de réglementation sera institué, il veillera à ce que le règlement soit appliqué.

Une des questions qui se posent au sujet d'un organisme de réglementation, ainsi que l'a signalé le chef de l'opposition, c'est celle de savoir si cet organisme doit être considérable et représenter un groupe d'intérêts dans le pays ou n'être qu'une petite commission. Pour ma part il me semble que cette dernière serait plus efficace parce que si on essaie de représenter des groupes intéressés d'un bout du pays à l'autre il en résulterait une institution qui ne présenterait que peu d'unité, peu d'homogénéité dans l'exécution d'une ligne de conduite déterminée et qui, ne se réunissant qu'assez rarement, prendrait beaucoup de temps pour mettre au point un programme intégré.

D'autre part, si cet organisme doit avoir l'autorité nécessaire pour répartir des permis avantageux dans les régions de bon écoulement, il sera en butte à des pressions et influences de tous genres. J'espère que le ministre du Revenu national tiendra compte de l'expérience du F.C.C. en ce qui concerne l'échec des permis de télévision qu'on a pu constater dans certains endroits comme Boston et Miami, où la pression des influences se fait tellement sentir. Nous sommes tous au courant du scandale qui a éclaté récemment aux États-Unis au sujet des pressions exercées sur les commissions de réglementation du gouvernement fédéral par certaines gens qui désiraient en obtenir des faveurs. L'organisme de réglementation canadien risquerai, par conséquent, d'être aussi en butte à ce genre de choses.

En ce qui concerne la concession de permis supplémentaires de télévision sur ces marchés riches, le gouvernement devrait en réalité étudier la possibilité d'obliger les intéressés à s'adresser, pour exposer leur cause, directement à la Chambre des communes formée en comité. Alors, nous saurions au moins que l'affaire serait considérée sous toutes ses faces et qu'il n'y aurait ni pression ni faveur.

[M. Fisher.]

C'est peut-être un sombre tableau de l'intégrité morale de telles commissions ou des pressions qui pourraient s'exercer, mais comme l'octroi des permis représente à lui seul plusieurs millions de dollars,—cela peut aller jusque-là dans bien des cas,—il n'y a pas de doute que les pressions pourraient être très fortes. Il y aurait donc lieu d'étudier avec beaucoup de soin l'organisme de réglementation à établir.

Le dernier point que je veux aborder a été exposé en français, hier soir, par l'honorable député de Joliette-l'Assomption-Montcalm. Son discours, d'après la traduction que j'en ai lue, me donne l'impression que le révérend M. Hansell est de retour à la Chambre. Cela peut être bon ou mauvais. On semble avoir dans certaines régions du pays, en matière de moralité et de censure, une attitude qui diffère absolument de celle d'autres régions. Toutefois, le point qu'a soulevé l'honorable député,—et l'Orateur suppléant lui a rappelé qu'il s'écartait du sujet de l'amendement,—mérite, je crois, qu'on s'y arrête. J'espère que la discussion dissipera toute cette idée de la Chambre.

Je songe à l'idée selon laquelle la commission qui doit être associée à la Société Radio-Canada ait pour fonction d'agir comme censeur moral. L'honorable député a divisé ses protestations, pour bien dire, en deux catégories. Il s'inquiète de la morale au sens de la licence sexuelle, de la nudité et autres choses du même genre et il s'inquiète aussi de la morale du fait que certains déviationnistes sapent toute notre structure sociale en nous orientant vers la gauche. C'était la grande inquiétude du révérend M. Hansell quand il siégeait à la Chambre. Pour lui la Société Radio-Canada était dirigée par des gauchistes et nous étions constamment exposés à une campagne de gauchisme sous différentes formes.

L'honorable député a le droit de penser ce qu'il veut, mais j'aimerais simplement expliquer pourquoi certains, surtout ceux qui ont, à mon avis, des idées réactionnaires, pensent que la Société Radio-Canada est gauchiste. A mon avis, Radio-Canada a attiré et continuera d'attirer vers ses services un grand nombre de personnes de grande culture, surtout du Canada anglais. Je pense que ces personnes cultivées du Canada anglais recherchent, dans leurs relations, des personnes qui ont certaines idées controversées ou présentent une certaine analyse de circonstances diverses, qu'elles soient économistes, historiens, sociologues, ou tout ce que vous voudrez. Elles entraînent ces gens vers la Société Radio-Canada. S'il se trouve que ces personnes penchent vers la gauche, je